



13 Place de l'Eglise
85480 Fougeré



direction@rpi-fougerethorigny.fr



15 Route des Sables
85480 Thorigny

Circulaire de rentrée Année scolaire 2024-2025

L'équipe enseignante, notre aide maternelle, les catéchistes, les parents des associations OGEC et APEL souhaitent à tous les élèves une excellente année scolaire

* Horaires

	Matin	Après-midi
Fougeré	9H-12H15	13H45-16H45
Thorigny	8H45-12H	13H30-16H30

* Surveillances

- ♦ Il est interdit aux élèves de quitter l'école pendant les heures de classe, sauf demande exceptionnelle des parents qui doivent venir chercher l'enfant et prévenir l'enseignant.
- ♦ **Entrée** : Les élèves sont placés sous la responsabilité des enseignants à partir de :
 - ♦ A Fougeré, **8h50** le matin et **13h35** l'après-midi.
 - ♦ A Thorigny, **8h35** le matin et **13h20** l'après-midi.
- ♦ **Sortie** : Les enseignants surveillent à Fougeré à 12h15 et 16h45 et à Thorigny à 12h00 et 16h30.
- ♦ La sortie pour l'école de Fougeré se fera devant les classes, un adulte viendra ouvrir le portail après le départ du car pour vous permettre l'entrée dans l'école. Pour l'école de Thorigny, la sortie se fera au niveau du portail après le départ du car. La surveillance est assurée pendant 10 minutes. Le midi, les enfants seront pris en charge par le restaurant scolaire ; Le soir, ils seront confiés au service périscolaire (si votre enfant a un dossier d'inscription à jour et sous réserve d'effectif d'encadrant suffisant au sein des locaux). **Sur le parking, les automobilistes doivent éviter le stationnement gênant pour les cars scolaires et la sécurité des familles. Merci de nous informer par mail ou par le biais de la pochette de liaison tout changement pour les départs en car le soir.**

* Equipe pédagogique – Structure pédagogique – Effectifs

Niveau	PS-MS 23 élèves + des rentrées de TPS en 2025	GS-CP 26 élèves	CE1-CE2 27 élèves	CM1-CM2 21 élèves
Enseignantes	Mme Bessonnet Christelle	Mme Pavageau Sonia	Mme Gautier Sophie	Mme Gadé Maëlle Mr Ferand Stéphane (lundi pour la décharge)
Aide maternelle	Mme Gendre Marie-Jo	Mme MASSONNET- BONNEAU Emmy (apprentissage)		

* Règlements des cotisations scolaires

La cotisation scolaire annuelle sera de 330 par enfant sur 11 mois. Le règlement se fait à compter de cette année par prélèvement ou par chèque. L'école s'est équipée d'un logiciel de gestion qui permettra de faciliter l'administratif et la comptabilité. Une facture vous sera transmise en début d'année avec l'échéancier.

* L'assurance scolaire

L'assurance scolaire « Individuelle-accident » n'est pas obligatoire dans le cadre scolaire strict, **mais elle le devient pour toutes les activités facultatives** (classes de découvertes, voyages scolaires, déplacements pour journée sportive, « Chante-Mai »...).

Chaque classe étant concernée par une ou plusieurs de ces activités, l'Individuelle-accident » est donc **indispensable** pour tous les élèves.

Depuis quelques années, l'assurance scolaire (St Christophe) est incluse dans le forfait de scolarité.

L'OGEC a pris cette décision pour plusieurs raisons :

- nous sommes certains que tous les élèves sont assurés convenablement.
- cette assurance couvre chaque enfant 24h/24, 365 jours par an. Si vous avez besoin d'une attestation, merci de vous connecter au site des Mutuelles Saint Christophe rubrique parents.

* Médicaments

Les enfants n'ont pas le droit d'apporter des médicaments à l'école. **Les enseignants ne sont pas habilités à donner des médicaments** (même sous présentation d'ordonnance). En cas de maladie chronique ou d'allergie par exemple, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être demandé par les parents auprès du médecin scolaire.



* Vêtements

Tous les vêtements qui s'enlèvent doivent être **marqués au nom de l'enfant.**

Votre enfant doit arriver à l'école avec une **tenue correcte**. La tenue de l'enfant doit être **adaptée** aux activités (ex : tenue de sport) et à la météo (ex : imperméable à capuche, casquettes). En maternelle, évitez les tenues fragiles et difficiles à ôter.

* Absences

Afin de lutter contre l'absentéisme scolaire, **toutes** les absences doivent être signalées par les parents, par écrit, mail ou par téléphone, **si possible avant 9h**. Utilisez l'adresse de l'enseignant et celle de l'école indiquée en haut de la circulaire.

Un billet d'absence est obligatoire au retour de l'enfant.

La scolarité est obligatoire à partir de 3 ans et **seules les absences pour maladie ou raison dûment justifiée sont autorisées** durant le temps scolaire. Toute absence autre doit être transmise avec un courrier à destination de l'inspecteur, cette absence pourra entraîner un avertissement de sa part, ou une sanction financière si ce genre d'absence devenait fréquente.

* Parasites

Tous les ans, on reparle des poux, surveillez régulièrement la chevelure de votre enfant...et traitez si nécessaire.

* Réunions de parents

Chers parents,

Vous êtes cordialement invités aux différentes réunions de classe au cours desquelles les enseignants vous présenteront leurs objectifs, le déroulement d'année et les projets de la classe. Cette réunion ne nécessite pas la présence des élèves.

Voici les dates et les horaires pour ces réunions qui auront lieu dans la classe concernée :

TPS-PS-MS : mardi 24 septembre pour les PS-MS **(18h30-19h30)**

Pour les futurs parents de TPS réunion le lundi 9 décembre 18h30-19h15

GS-CP : Mardi 17 septembre pour les GS **(18h30-19h15)**

Pour les CP **(19h30-20h15)**

CE1-CE2 : Jeudi 19 septembre CE1 CE2 **(18h30-19h30)**

CM1-CM2 : mardi 10 septembre CM1 CM2 **(18h30-19h30)**

* Thème d'année : « **Les quatre éléments !** »

Rentrée scolaire	Lundi 2 septembre 2024
Vacances d'automne	Fin des cours : Vendredi 18 octobre 2024 Reprise des cours : Lundi 4 novembre 2024
Vacances de Noël	Fin des cours : Vendredi 20 décembre 2024 Reprise des cours : Lundi 6 janvier 2025
Vacances d'hiver	Fin des cours : Vendredi 7 février 2025 Reprise des cours : Lundi 24 février 2025
Vacances de printemps	Fin des cours : Vendredi 4 avril 2025 Reprise des cours : Mardi 22 avril 2025
Pont de l'Ascension	Fin des cours : Mardi 27 mai 2025 Reprise des cours : Lundi 2 juin 2025
Vacances d'été	Dernier jour de cours : Jeudi 3 juillet 2025

* Calendrier scolaire

ATTENTION : deux samedis matin seront travaillés : le **samedi 28 septembre 2024** et le **samedi 22 mars 2025**. (Ces deux samedis matin remplacent le vendredi 4 juillet 2025, jour de sortie du calendrier national.)

Ces deux matinées permettent à l'école de vivre des temps forts ou projets spécifiques dans l'année scolaire, en laissant la possibilité aux parents d'être présents, selon les projets retenus ou modalités définies par l'équipe enseignante. Elles permettent aussi la convivialité et les échanges entre parents, mission importante de l'association APPEL

BELLE ANNÉE À TOUS !